

## Collecte des déchets ménagers maintenue le lundi 1<sup>er</sup> avril 2024

Le service de collecte des ordures ménagères est maintenu lundi 1<sup>er</sup> avril 2024 (Pâques) sur les communes de :

- Ampuis : quartiers de Lacat, Mornas, Cropon et Rozier
- Échalas
- Eyzin-Pinet
- Les Haies : D502 de la Platière à la Croix Régis (secteurs Rappart et Lansolat)
- Loire-sur-Rhône : centre bourg et hameaux
- Moidieu-Détourbe
- Saint-Cyr-sur-le-Rhône
- Saint-Romain-en-Gier
- Septème
- Trèves
- Vienne

Veillez à présenter votre bac en bordure de voie publique la veille du jour de collecte et à le ranger rapidement chez vous après la collecte. Il est en effet interdit de laisser son bac en permanence sur la voie publique.

Toutes les déchèteries de l'Agglo seront fermées ce jour-là : Ampuis, Chasse-sur-Rhône, Pont-Évêque, Villette-de-Vienne et Vienne